

Dans le cadre de votre formation de travailleur social et de votre futur exercice professionnel, vous serez amenés à mobiliser des concepts et des notions (parentalité, attachement, résilience, socialisation, exclusion.)

Si vous cherchez la **définition d'un terme**, la définition du dictionnaire de langue est-elle suffisante ?

La réponse est non pour deux raisons corrélées :

- Il n'existe pas une définition d'un terme mais **plusieurs** que le dictionnaire de langue ne vous décrira pas forcément.
- Une définition se recherche en fonction de son **usage futur** (écrit de formation, écrit professionnel, usage professionnel.).

Il n'existe pas une définition d'un terme mais plusieurs niveaux de définition :

- La définition philosophique, qui rend compte du sens des mots, de la nature des idées générales qui leur correspondent,
- La définition du dictionnaire de langue qui donne le sens du mot, l'usage social,
- La définition théorique produit un discours, limitant la notion. Elle sert à fonder les théories scientifiques.
- La définition législative est fondée par une loi.

Ainsi il n'existe pas un sens mais plusieurs en fonction de l'usage que font les auteurs de ce terme c'est-à-dire d'où ils parlent et à quel moment. L'exemple ci-dessous du concept récent de Parentalité illustre l'évolution de ce terme, devenu un concept polysémique depuis une dizaine d'années.

https://www.reforme-enfance.fr/documents/groupe_dappui_parentalite.pdf

Aussi, quand vous cherchez une définition, posez-vous une série de questions qui permettent d'orienter la quête de sens. Qu'est-ce-que je cherche à définir ? Pour quelle situation ? La situation qui vous concerne est celle du travail social, la définition qui vous intéresse est celle qui fondera le discours professionnel, celui qui correspond à l'acte de *parler sur* et *d'écrire sur* pour lequel il ne suffit pas de se cantonner au sens commun mais de faire jouer les différents niveaux de définition qui vous permettront de fonder votre discours professionnel.